



## CONFÉRENCE RÉGIONALE DE L'EMPLOI TERRITORIAL

La CRET 2024 se tiendra à CHAUNY le jeudi 14 novembre 2024.

Retrouvez le programme ci-dessous et le lien d'inscription [ici](https://www.cdg60.com/conference-regionale-de-lemploi-territorial/) pour participer à cette matinée.

<https://www.cdg60.com/conference-regionale-de-lemploi-territorial/>



LES CENTRES DE GESTION DES HAUTS-DE-FRANCE

# ATTRACTIVITÉ RURAL BAIN

## CONFÉRENCE RÉGIONALE DE L'EMPLOI TERRITORIAL

14  
NOV.  
24

CENTRE CULTUREL  
LE FORUM  
CDG02 | CHAUNY

53, Place Yves Brinon • À partir de 8h30  
03 23 52 01 52 | [interface@cdg02.fr](mailto:interface@cdg02.fr)

CDG59 CDG60 CDG62 CDG80

P R O G R A M M E



14 novembre 2024, Chauny

### ATTRACTIVITÉ DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE : POUR UNE APPROCHE TERRITORIALE

Animation par Séverine Bellina, journaliste réseau service public et experte de l'action publique

L'attractivité n'est pas un défi propre à la Fonction Publique.  
Le Rapport UE et OCDE préconise en France une approche territoriale pour répondre aux enjeux de l'attractivité.  
La Conférence Régionale de l'Emploi Territorial, tout en intégrant les analyses et solutions éprouvées, approfondira cette approche.  
Croisée aux notions de territoire, ruralité, diversité et égalité, l'attractivité se questionne dans les interactions constructives entre spécificité et intelligence des territoires, innovations organisationnelles et managériales.  
C'est ce que nous partagerons au cours de cette matinée.

- 8<sup>h</sup>30 : **ACCUEIL DES PARTICIPANTS**
- 9<sup>h</sup>00 : **DISCOURS D'OUVERTURE**  
Hervé Muzart, Président du Centre de Gestion de l'Aisne
- 9<sup>h</sup>30 : **PRÉSENTATION DES DONNÉES EMPLOI RÉGIONALES**  
Arnaud Figenwald, Directeur du CDG du Pas-de-Calais
- 10<sup>h</sup>00 : **TABLE RONDE :  
POUR UNE APPROCHE TERRITORIALE DE L'ATTRACTIVITÉ**  
Pascal Chevalier, Professeur des universités, Université Paul-Valéry Montpellier 3  
et grand témoin de la matinée
- 10<sup>h</sup>15 : **L'APPROCHE PAR LES CONTEXTES ET LES BESOINS**
  - Accompagner la dynamique d'attractivité engagée par les collectivités locales avec une offre spécifique de formations  
Elisa Loosfeld, Directrice du CNFPT, délégation Hauts-de-France
  - Attirer les talents du territoire et sur le territoire ?  
Retour sur les comités locaux de l'emploi public  
Jean-Gabriel Delcroix, SGAR Hauts-de-France
  - Parier sur la diversité des talents  
Damien ZAVERNIK, Co-Président de l'association La Cordée
- 11<sup>h</sup>10 : **PENSER L'ÉVOLUTION ORGANISATIONNELLE  
ET MANAGÉRIALE DANS UNE APPROCHE TERRITORIALE**
  - Le lien entre ruralité et égalité : défi d'attractivité premier dans les zones rurales, enjeux de l'articulation des temps et des horaires  
Emilie Agnoux, Administratrice territoriale, co-fondatrice du Think Tank :  
Le sens du Service Public
  - La coopération entre établissements publics, vecteur de résilience  
Philippe Le Beulze, Directeur Général des Services d'Unîlys,  
Syndicats Intercommunaux Boucles des Yvelines.
- 11<sup>h</sup>50 : **CONCLUSION**
- 12<sup>h</sup>00 : **DISCOURS DE CLÔTURE**  
Éric Durand, Président du Centre de Gestion du Nord
- 12<sup>h</sup>15 : **COCKTAIL DÉJEUNATOIRE**

# REVALORISATION DU MÉTIER DE SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX DE MAIRIE



Pour rappel, après des débats parlementaires impliquant la saisine de la commission mixte paritaire, les députés et sénateurs ont trouvé un compromis sur leur proposition de loi visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie avec l'adoption de la loi n° 2023-1380 du 30 décembre 2023.

Au-delà du changement sémantique du métier, qui devient secrétaire général de mairie, la loi cherche à revaloriser le métier par différentes mesures qui sont pour la majorité précisées par décrets, lesquels sont parus le 17 juillet 2024, à l'exception d'un seul.

Sont notamment consacrées :

- une voie dérogatoire de promotion interne réservée aux fonctionnaires titulaires d'un grade d'avancement du cadre d'emplois des adjoints administratifs qui exercent effectivement le métier de secrétaire général de mairie depuis au moins 4 ans ;
- une double bonification d'ancienneté au titre d'un avancement d'échelon, dont, à compter du 1er août 2024, une bonification obligatoire de 6 mois d'ancienneté tous les 8 ans pour les fonctionnaires, titulaires ou stagiaires, dans un grade classé en catégorie A, B, C2 ou C3 qui exercent le métier de secrétaire général de mairie dans une commune de moins de 3 500 habitants.

Compte tenu des imprécisions et des difficultés d'interprétation de la réforme et de ses conséquences sur les agents publics et sur les employeurs publics territoriaux, le CDG60 procède à une analyse juridique approfondie et à un travail préparatoire rigoureux pour permettre une mise en œuvre régulière et cohérente de cette réforme. La Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL) est sur le point de publier une circulaire dédiée qui répond à l'ensemble de ces interrogations, dont nous avons pu prendre connaissance du projet. Nous sommes ainsi en attente de cette publication.

Dans ce cadre et pour concrétiser notre démarche, nous vous demandons de communiquer à votre conseillère statutaire :

- l'état des services de secrétaire général de mairie disponible [en cliquant ici](#) ;
- l'arrêté de désignation en qualité de secrétaire général de mairie disponible [en cliquant ici](#).

Ces documents sont impératifs pour la recevabilité au titre de la promotion interne dérogatoire, puisqu'il s'agira de pièces obligatoires, et pour la génération de la bonification d'ancienneté et des arrêtés portant avancement d'échelon par l'intermédiaire de l'application « AGIRHE ».

Sans ces documents, les agents ne pourront pas bénéficier de la promotion interne dérogatoire et la bonification d'ancienneté ne sera pas générée par le CDG60.

En ce qui concerne la bonification d'ancienneté, il vous appartient de renvoyer à votre conseillère statutaire l'état des services de secrétaire général de mairie et l'arrêté de désignation en qualité de secrétaire général de mairie évoqués ci-dessus. Dès réception, un arrêté de bonification d'ancienneté vous sera adressé et, si nécessaire selon les cas, l'arrêté d'avancement d'échelon.

Pour rappel, la bonification d'ancienneté dans les fonctions de secrétaire de mairie effectuées avant le 01.08.2024 ouvrent droit à la bonification d'ancienneté dans la limite d'un cycle de 8 années.

Exemple 1 : le 01.08.2024, un SGM exerce les fonctions depuis 12 ans (01.08.2012) dans une commune de 1800 habitants : Au 01.08.2024, il bénéficie d'une bonification d'ancienneté de 6 mois. Il pourra à nouveau en bénéficier 8 ans plus tard, le 01.08.2032.

Exemple 2 : Le 01.08.2024, un SGM exerce les fonctions depuis 6 ans (01.08.2018) : Le 01.08.2026, il bénéficiera de la bonification d'ancienneté obligatoire de 6 mois. Il pourra à nouveau en bénéficier 8 ans plus tard, le 01.08.2034.

Pour finir, en termes de calendrier, nous vous informons que :

- la génération de la bonification d'ancienneté sera effective dès la transmission à votre conseillère statutaire des documents précités ;

la promotion interne dérogatoire sera lancée au début de l'année 2025





les listes d'aptitude de promotion interne seront publiées sur le site Internet du CDG à partir du 18 novembre 2024.

Et aussi!! Ne manquez pas la toute dernière lettre d'actualités juridiques du Centre de Gestion de l'Oise de septembre 2024 !



## RÉGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS DE LA POLICE MUNICIPALE ET DES GARDES CHAMPÊTRES

Retrouvez ci-joint la note pratique sur le régime indemnitaire des agents de police municipale et des gardes champêtres en cliquant sur l'image





**NOTRE PRATIQUE DÉTAILLÉE SUR LE NOUVEAU RÉGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS DE POLICE MUNICIPALE ET DES GARDES CHAMPÊTRES**

Décret n° 2024-614 du 26 juin 2024 relatif au régime indemnitaire des fonctionnaires relevant des cadres d'emplois de la police municipale et des fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des gardes champêtres

**A** compter du 29 juin 2024, les agents de police municipale et les gardes champêtres disposent d'un nouveau régime indemnitaire.

Jusqu'alors exclus du RIFSEEP, ces agents publics relevant de la filière sécurité bénéficiaient d'un régime indemnitaire spécifique qui était constitué de deux primes :

- Une indemnité fixe liée aux fonctions avec l'indemnité spéciale mensuelle des fonctions (SMF) et,
- Une indemnité variable liée à l'engagement et à la manière de servir avec l'indemnité d'administration et de technicité (IAT).

Dans l'optique de renforcer la rémunération de ces agents et notamment l'attractivité de ces métiers dans le contexte pressant de sécurité, le décret n° 2024-614 du 26 juin 2024 consacre, à la suite de négociations avec les employeurs publics territoriaux et les organisations syndicales dans le cadre d'un Beauvau de la Sécurité, un nouveau régime indemnitaire autour d'une **unique indemnité** avec des taux plafonds réévalués.

Précisément, le régime indemnitaire des agents de police municipale et des gardes champêtres réside autour de l'**indemnité spéciale de fonction et d'engagement (ISFE)** avec une double part :

- Une part fixe liée aux fonctions et,
- Une part variable tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

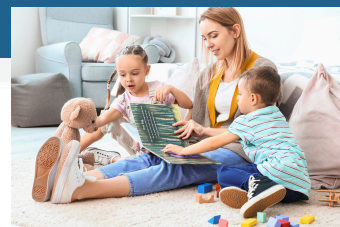
**Pour information :**

**Sont concernés :**

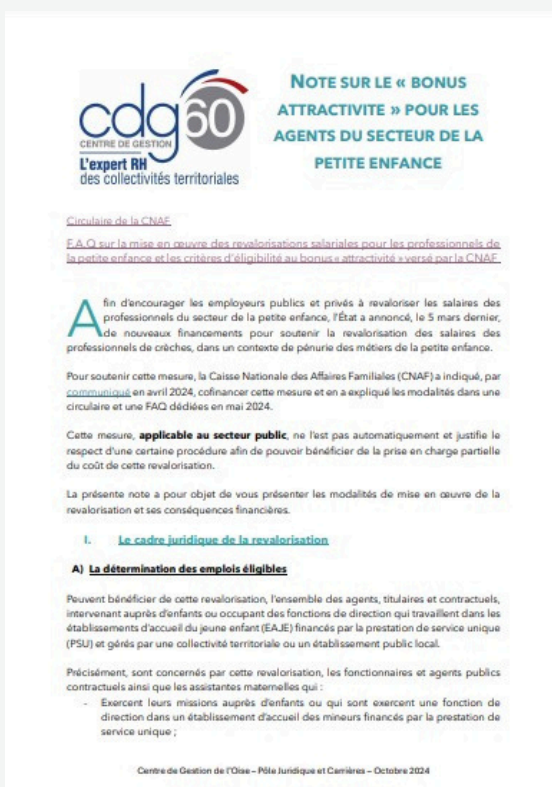
- Les directeurs de police municipale (catégorie A)
- Les chefs de service de police municipale (catégorie B)
- Les policiers municipaux (catégorie C)
- Les gardes champêtres (catégorie C).

Pôle Juridique et Carrières – CDG60 – MAJ Octobre 2024

# BONUS ATTRACTIVITÉ POUR LA REVALORISATION DES AGENTS DE LA PETITE ENFANCE



Retrouvez ci-joint la note pratique sur le bonus attractivité pour la revalorisation des agents de la petite enfance en cliquant sur l'image



## PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

Nous vous rappelons qu'à compter du 1er janvier 2025, tout employeur public territorial a l'obligation de mettre en œuvre un dispositif de protection sociale complémentaire (PSC) sur le risque prévoyance pour ses agents publics. La PSC « prévoyance » est un dispositif de couverture additionnelle à la prise en charge par le régime général de la sécurité sociale des pertes de revenus liés aux atteintes à l'intégrité physique et aux incapacités, invalidités et décès (risque prévoyance). A ce titre, la PSC implique pour un employeur public une participation financière (un minimum de 7 € mensuels par agent) des garanties de PSC après avoir fait un choix dans le dispositif de protection (convention de participation ou labellisation).

La mise en place de ce dispositif implique :

- Une discussion avec les agents pour déterminer le choix du dispositif à instaurer entre la convention de participation et la labellisation.
- L'avis préalable du Comité Social Territorial.
- La prise d'une délibération.
- La signature d'une convention si la collectivité ou l'établissement opte pour la convention de participation.

Afin de vous accompagner dans ces démarches, le service juridique du CDG60 met à votre disposition un support d'information disponible [en cliquant ici](#)

### LE CENTRE DE GESTION DE L'OISE VOUS PROPOSE LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

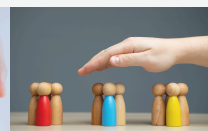
EN MATIÈRE DE SANTÉ ET PRÉVOYANCE  
VOS AGENTS MÉRITENT LE MEILLEUR !

VOUS ÊTES UNE COLLECTIVITÉ ET  
VOUS CHERCHEZ UN  
ACCOMPAGNEMENT?

LES ÉQUIPES DU CDG60 SONT LÀ  
POUR VOUS



Plus d'informations : 03 44 06 22 60 - [psc@cdg60.com](mailto:psc@cdg60.com)





## SESSIONS CNRACL

Le service retraite du Centre de gestion organise plusieurs jours de sessions de travail pour compléter vos dossiers dématérialisés sur la nouvelle Plateforme Employeurs Publics (PEP'S) de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL).

Ces sessions de travail sont réalisées pour travailler ensemble sur les dossiers de liquidation de pension (retraite), de simulation de retraite et de compte individuel de retraite (CIR).

Par conséquent, nous vous invitons à réclamer **les dossiers, au préalable, en ligne sur cette plateforme PEP'S.**

Vous devrez apporter les dossiers sur lesquels vous souhaitez travailler et **vos codes d'accès.**

Ainsi, douze sessions de travail sont ouvertes sur inscription [ici](#), dans nos locaux 2 rue Jean Monnet – PAE du Tilloy à Beauvais, aux dates suivantes :

### SESSION CNRACL

**22 OCTOBRE 2024**

**23 OCTOBRE 2024**

**24 OCTOBRE 2024**

**26 NOVEMBRE 2024**

**27 NOVEMBRE 2024**

**28 NOVEMBRE 2024**



**\*SUR INSCRIPTION SUR LE SITE DU CENTRE DE GESTION :  
CDG60.COM INSCRIPTIONS LIMITEES**

**cdg60**  
CENTRE DE GESTION  
L'expert RH  
des collectivités territoriales

# EXAMEN PROFESSIONNEL ATTACHÉ PRINCIPAL LES INSCRIPTIONS SONT OUVERTES !

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 20/11/2024 inclus

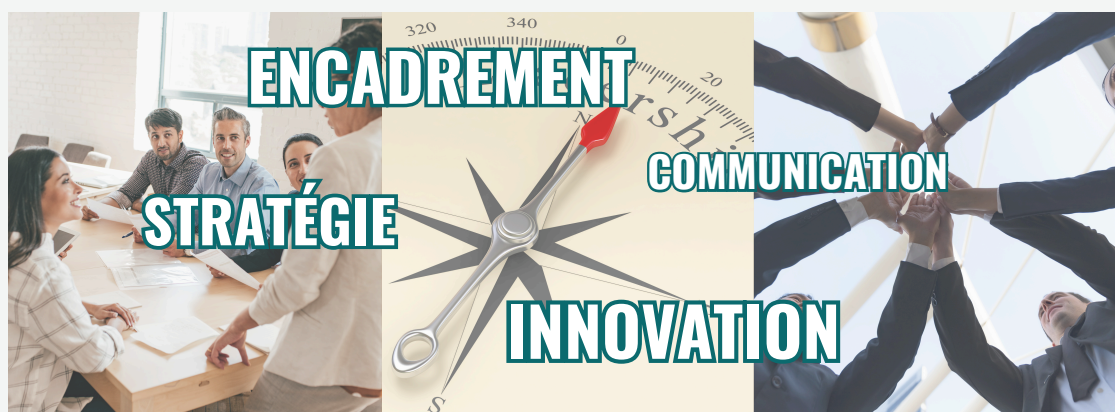
Les dossiers à renvoyer avant le 28/11/2024 inclus

La date prévisionnelle des premières épreuves est le 03/04/2025

Plus d'informations et inscriptions [ici](#)



**EXAMEN PROFESSIONNEL ATTACHÉ PRINCIPAL  
LES INSCRIPTIONS SONT OUVERTES !**



**JUSQU'AU 20 NOVEMBRE 2024 !**

**cdg60**  
CENTRE DE GESTION  
**L'expert RH**  
des collectivités territoriales

## OCTOBRE ROSE AU CENTRE DE GESTION DE L'OISE



Lundi 14 octobre, le CDG60 a reçu Madame Isabelle Soula de **Perspectives contre le cancer**, venue sensibiliser les agents du Village des Collectivités à la prévention du cancer du sein. Un moment d'échange riche et essentiel autour d'un sujet qui nous concerne toutes et tous.

Merci à elle pour ce temps précieux et pour son engagement à nos côtés. Ensemble, prenons soin de nous et restons attentifs à notre santé.





# CAMPAGNE RSU 2023

N'oubliez pas de renseigner les informations de votre Rapport Social Unique 2023 sur l'application données sociales : **RSU 2023**

Besoin d'informations  [gpet@cdg60.com](mailto:gpet@cdg60.com)

LA COLLECTE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2023 (RSU)



## CLUB SECRÉTAIRE DE MAIRIE - DES RDV FINANCES

Des prochaines réunions du club secrétaires de mairie aura pour thématique la cybersécurité le **mardi 5 novembre de 9h à 12h** à Beauvais et en parallèle le cycle annuel sur les ressources humaines se poursuit avec une demi-journée par mois :

- le **19 novembre de 9h à 12h** à Beauvais : Les missions du CDG
- le **17 décembre de 9h à 12h** à Beauvais : Fin des fonctions des agents publics

Pour vous inscrire, suivez le lien : <https://www.cdg60.com/evenements/>



## ATELIERS MOBILITÉ 2024

### ATELIERS MOBILITÉ 2024

Dans le cadre de nos missions obligatoires, le CDG60 propose un accompagnement individuel aux agents territoriaux

sur le volet de la mobilité et l'élaboration de leur projet professionnel. Tout agent territorial en poste (titulaire ou contractuel) peut faire appel à notre conseiller en mobilité pour bénéficier de ce service.

Ce service est inclus dans la cotisation obligatoire.

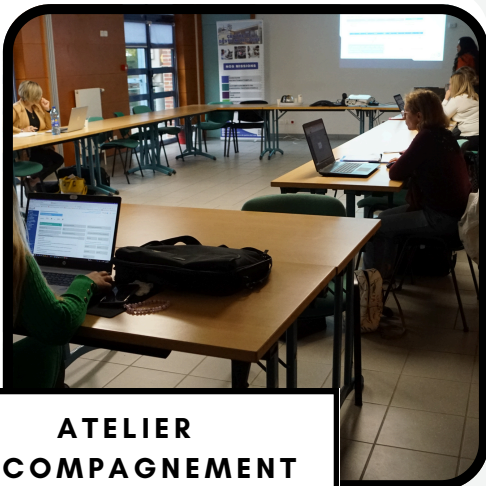
Prochaines dates et thématiques des ateliers d'une durée de 3h :

- **21 novembre à CLERMONT de 9h30 à 12h30** (cv et lettre de motivation)
- **17 décembre à BEAUVAIS de 9h30 à 12h30** (entretien)

Pour vous inscrire : <https://www.cdg60.com/evenements/>



# LE CENTRE DE GESTION VOUS RENCONTRE EN SEPTEMBRE



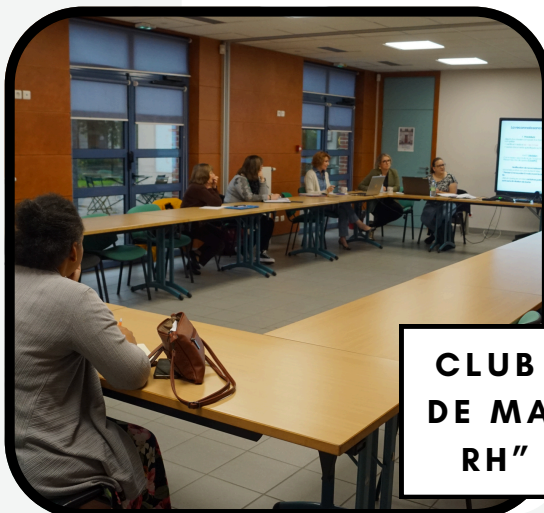
**ATELIER  
ACCOMPAGNEMENT  
SAISIE RSU - BEAUVAIS**



**RÉUNION D'INFORMATION SUR  
LA RETRAITE -  
BEAUVAIS**



**FORMATION SECRÉTAIRE  
GÉNÉRAL DE MAIRIE-  
BEAUVAIS**



**CLUB SECRÉTAIRE  
DE MAIRIE "CYCLE  
RH" -BEAUVAIS**



**CLUB SECRÉTAIRE DE  
MAIRIE "CFU" -  
CRÉPY-EN-VALOIS**



**CONFÉRENCE DES MAIRIES  
- CC THELLOISE  
NEUILLY-EN-THELLE**



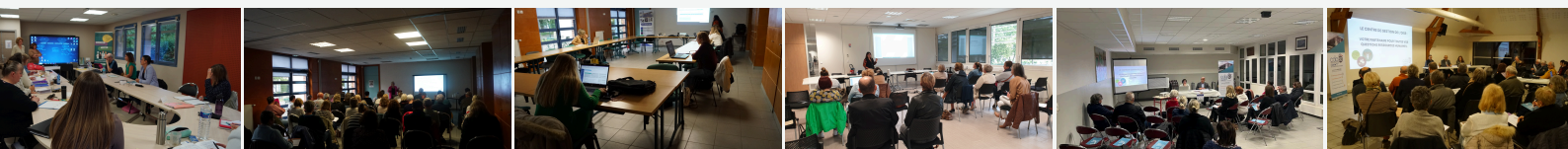


# LE CENTRE DE GESTION DE L'OISE RECRUTE!

- CHARGÉ D'ACCUEIL ET D'INFORMATIONS (F/H), CENTRE DE GESTION DE L'OISE
- GESTIONNAIRE DE PAIE (F/H), CENTRE DE GESTION DE L'OISE
- DIRECTEUR DU PÔLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT (H/F), COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PICARDIE VERTE
- RESPONSABLE DU SERVICE HABITAT (F/H), COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE BRAY
- CHARGÉ DE MISSION ANIMATION LEADER (F/H), LE PETR-PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU GRAND BEAUVAISIS
- DES MÉDECINS DU TRAVAIL (F/H) CENTRE DE GESTION DE L'OISE
- UN PRÉVENTEUR (F/H) CENTRE DE GESTION DE L'OISE



RETROUVEZ TOUTES LES INFORMATIONS SUR NOS OFFRES  
D'EMPLOIS ICI : <https://www.cdg60.com/offre-emploi/>



- 18/10 ● DLD - CST**
- 22/10 ● Intervention à la MEF - GRANDVILLIERS**
- 22/10 ● Session CNRACL - BEAUVAIS**
- 23/10 ● Session CNRACL - BEAUVAIS**
- 24/10 ● Session CNRACL - BEAUVAIS**
- 24/10 ● CMR-CMP - BEAUVAIS**
- 05/11 ● Club secrétaires généraux de mairie - BEAUVAIS**
- 06/11 ● DLD - CMP**
- 07/11 ● CST**
- 08/11 ● Fermeture du CDG60**
- 14/11 ● Forum de la dématérialisation - CLERMONT**
- 15/11 ● DLD - CST**
- 19/11 ● club secrétaires généraux de mairie - BEAUVAIS**
- 21/11 ● Ateliers mobilité - CLERMONT**
- 26/11 ● Session CNRACL - BEAUVAIS**
- 27/11 ● Session CNRACL - BEAUVAIS**
- 28/11 ● Session CNRACL - BEAUVAIS**
- 17/12 ● Club secrétaires généraux de mairie - BEAUVAIS**
- 17/12 ● Ateliers mobilité - BEAUVAIS**